

Avis d'attribution

Formulaire type contenant des informations relatives à la conclusion et aux modalités d'attribution d'un contrat de la commande publique, publié 30 jours après sa signature.

Objet :



- Transparence : L.6 CCP.



- Réduction et point de départ des délais de recours contentieux.



Référé contractuel :
de 6 mois à 31 jours.

o Art. R. 551-7 du
CJA.



Validité du contrat :
d'un an à 2 mois.

o CE, 13/07/2016,
n° 387763.

o Prorogation : recours
administratif .



Octroi d'un avantage
injustifié :
point de départ
du délai de prescription

o CA de Paris, 18
novembre 2019,
n°C18/03327.

Marchés concernés



- Marchés formalisés



- MAPA



o Principe : exclusion



o Exceptions :



MAPA urgent
au-dessus du seuil

• R. 2122-1 CCP



MAPA
études-recherches,
entités adjudicatrices

• R. 2122-11 CCP



MAPA petit-lot

• R. 2123-1 2° CCP



MAPA services
sociaux-spécifiques

• R. 2123-1 3° CCP

Supports



État et ses EP, CT,EP
et ses groupements

o BOAMP
o JOUE



Autres acheteurs

o JOUE



Services sociaux –
services spécifiques

o JOUE

Approfondir :

Veuillez consulter notre fiche pratique :

<https://considerant.fr/commandepublique/avis-dattribution-marche-public/>